

## RECUEIL DES LOIS ET DES RÈGLEMENTS DU QUÉBEC

### NOTES D'INFORMATION (RÈGLEMENTS)

Le Recueil des lois et des règlements comprend, en outre, ainsi qu'il en a toujours été, divers documents (ordonnances, décisions, décrets, règles ou arrêtés ministériels) d'intérêt public auxquels est également attribuée la cote « r. » pour en faciliter le repérage.

Une note d'information précède chaque mise à jour afin d'indiquer la nature des modifications apportées par le Service de refonte des lois et des règlements au Recueil en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec.

**20 janvier 2025 ..... Règlements à jour au 1<sup>er</sup> novembre 2024,**

**sauf**

le chapitre A-29.01, r. 3, à jour au 12 décembre 2024;

le chapitre A-29, r. 8, à jour au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus réglementaire pour la mise à jour au 1<sup>er</sup> novembre 2024.

<i>Autres modifications apportées en vertu de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (mentionnées sous articles par la référence «N.I.»)</i>		
<b>Règlement (RLRQ, chapitre)</b>	<b>Disposition(s) visée(s)</b>	<b>Nature de la modification</b>
A-29, r. 8	Ann. I	Mise à jour (non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i> )

<i>Diverses corrections de nature grammaticale, de saisie ou de référence apportées par le Service de la Refonte (non mentionnées par la référence «N.I.» sous articles)</i>		
<b>Règlement (RLRQ, chapitre)</b>	<b>Disposition(s) visée(s)</b>	<b>Nature de la correction</b>
Aucune		